

MAIRIE d'ARREAU

Conseil municipal du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 du mois de mars à 17 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 16 mars 2026.

PRESENTS:

Philippe CARRERE, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, Jean-Baptiste GRANGE, Jean-Laurent PEREZ, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT, Béatrice BRABANT, Céline FRECHOU, Joëlle GARCES, Agnès LATAPIE, Éric DELCASSO, Christian GENIEZ.

ABSENTS EXCUSES

Anne-Laure JEAN BAPTISTE procuration à Sylvie BIRABEN

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Raphaël BENOIT est élu secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE

(19-2026)

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-8 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Mr Eric DELCASSO, Président de séance, invite le conseil municipal à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue à l'élection du Maire, et demande s'il y a des candidats.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du premier tour de scrutin a donné les résultats ci-après :

- Nombre de présents : 14
- Nombre de procuration : 1
- Nombre d'abstentions (conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote) : 1
- Nombre de votants : 14
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- La majorité absolue est de : 8

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le

ID : 065-216500314-20260320-19_2026-DE

Ont obtenu :

- Mr Philippe CARRERE : quatorze voix

Mr Philippe CARRERE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau